

TARIFS ET CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE FESTIVE DU LUY

- ✚ La salle FESTIVE du LUY est mise à disposition pour l'organisation de repas, de lunchs, apéritifs ou manifestations.
- ✚ En règle générale, la mise à disposition s'effectue par plage entière selon le tableau suivant, décoration et nettoyage inclus :

Repas du midi	Jour manifestation 08h30 à 08h30 lendemain
Repas du soir	Jour manifestation 12h00 à 12h00 lendemain
Réservations sur 2 jours	1 ^{er} jour 08h30 à 08h30 lendemain 2 nd jour

Des aménagements peuvent cependant être accordés selon la disponibilité de ladite salle.

- ✚ Les demandes de mise à disposition de la salle FESTIVE du LUY ne sont pas accordées aux personnes non majeures. Dans le cas de manifestations de personnes mineures, le signataire de la présente convention, considéré Utilisateur, s'engage à être **présent pendant la manifestation**.
- ✚ L'occupant doit avoir souscrit **une police d'assurance** couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans les locaux.
- ✚ La mise à disposition de la salle FESTIVE du LUY est ouverte aux résidents, associations et entreprises de la commune
- ✚ En cas de demandes multiples pour une même date, la priorité sera donnée au premier inscrit, mais la mise à disposition ne sera définitive qu'à la signature de la convention et au versement de la caution et du montant de la location.
- ✚ L'effectif maximum admis dans les locaux est de **50 personnes**.

TARIFS

- ✓ Associations serroises **Gratuit**
(pour manifestations non payantes)
- ✓ Administrés serrois **130 €/jour**
 - Forfait 2 jours **220 €**
- ✓ Entreprises Serroises : **200 €/jour**
 - Forfait 2 jours **350 €**

Cautions de 800.00 € pour les dégradations. 130€ pour le nettoyage et 20€ pour le badge à verser lors de la confirmation de réservation.

Le nettoyage de la salle après utilisation est à effectuer par chaque utilisateur.
Dans le cas contraire, la caution de 130 € sera retenue en totalité.